

BANQUES À CHARTE—Fin

états annuels—887

fermeture des succursales, principe—205

fonctions des—161

frais d'administration—*Voir* COMPTES COURANTS, COMPTES D'ÉPARGNES

frais d'exploitation, comparaison avec les banques des autres pays—104, 144

frais d'exploitation, dépôts, etc.—29, 30

gouvernement fédéral, financement—*Voir* GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, FINAN-
CEMENT

impôt payé par les—657

intérêt—*Voir* INTÉRÊT—TAUX D'INTÉRÊT

Loi de l'impôt sur les surplus de bénéfices, application—568

monnaie légale gardée en disponibilité—165

monnaie obtenue de la Banque du Canada—938

monnaie obtenue par les achats de valeurs par la Banque du Canada constitue une
responsabilité, non un privilège—21

moyenne des recettes—155

nationalisation—203, 804

chose inévitable à moins que les banques ne retournent au commerce d'entreprises
privées—1150chose inévitable à moins que les banques ne soient responsables envers les repré-
sentants du peuple—1310

contrôle politique—841

n'ont pas causé la dépression—985

part des actionnaires dans les recettes annuelles des banques—885

pertes de revenus si le gouvernement fédéral empruntait de la Banque du Canada—654

pertes, moyenne annuelle—270

placements à l'étranger—301

politique de prêts

cas des cultivateurs—1346

cas du commerce—1375

porte-feuille des valeurs fédérales et provinciales, analyse—116, 119, 266

premier devoir du public—121

prêts—*Voir* PRÊTS PAR LES BANQUES

produit de la taxe d'administration—30

proposition de petits prêts—*Voir* PRÊTS PAR LES BANQUES

recettes et dépenses

état—114

relevé sur—1250

recettes et leur provenance—615

recommandations du rapport Macmillan (canadien)—1340

relation avec les compagnies de fiducies—1445

réserves—*Voir aussi* RÉSERVES SECRÈTES

montant des—223, 224

primes sur les actions émises—997

réserves en espèces—*Voir* rubrique "Réserves en espèces" et "Réserves en espèces, théorie
de 100%"réserves secrètes—*Voir* RÉSERVES SECRÈTESrevision décennale de la Loi des banques fournit à celles-ci l'occasion de rendre compte
de leur mandat—984

soldes non réclamés, montant le 31 décembre 1943—1269

succursales et agences étrangères, avantages pour le commerce canadien—917

taxation—881

valeurs, ventes sur défaut, suffisance d'avis, art. 89 de la Loi des banques—1252

ventes de grain sous le régime de l'article 89 de la Loi des banques, sur défaut—1251

vérification des actionnaires

devoirs des vérificateurs—876, 883

étendue—715

BEAUHARNOIS CORPORATION

prêt à la, avant la crise—608

BIENS, VENTES DE, SUR DÉFAUT

suffisance de l'avis—art. 89 de la Loi des Banques—1252

BOARD OF TRADE, TORONTO

mémoire écrit—1725